

## **COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN**

### **Compte rendu**

---

**Séance du mardi 11 avril 2017 à 20h30  
Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER**

#### **Etaient présents :**

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Danièle BEHR, Christine DELMOULY, Anne WALTER, Josiane BARBIER

Messieurs Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Gérard VINCENT, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD, Stéphane WAGNER,

**Ont donné procuration :** Jean-Paul BALTES à M. BOURGUIGNON, Marie-Hélène JARRIER à Mme SPRENGER, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Isabelle PECQUEUX à Mme WALTER, Laura TARED à Mme BARBIER

**Excusés :** Stéphane ZORETIC, Isabelle MEZALTARIM, Claude BOULANGE

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 février 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **Compte administratif 2016 – budget principal**

Monsieur Michel Brandebourger rappelle que l'ensemble des points financiers ont fait l'objet d'une présentation détaillée et d'explications en commission des finances. Tous les conseillers ayant été destinataires des documents comptables, il propose de faire une présentation plus synthétique et de répondre à l'ensemble de leurs questions ou remarques.

Il présente les résultats globaux de la section de fonctionnement :

➤ Recettes :	2 752 229,82 €
➤ Dépenses :	2 572 369,71 €
➤ Résultat 2016 :	+ 179 860,11 €
➤ Reports antérieurs :	+ 417 851,64 €
➤ Résultat cumulé :	597 711,75 €

Le premier adjoint aborde ensuite les dépenses de fonctionnement en présentant un tableau reprenant les grandes masses des trois derniers comptes administratifs afin que les conseillers puissent mieux appréhender l'évolution budgétaire :

Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Charges à caractère général	905 462	880 248	777 003,96
Charges de personnel	1 360 339	1 418 962	1 404 895,65
Atténuations de produits	35 479	37 579	38150
Autres charges de gestion	177 965	182 177	194 635,51
Intérêt de la dette	109 920	100 735	94 599,85

Il commente ensuite ce tableau en expliquant que :

- les dépenses à caractère général diminuent pour la 3eme année consécutive en raison des choix décidés par les élus et de la mise en œuvre active des consignes par les agents municipaux
- les charges du personnel sont stables grâce à la réorganisation des services et l'embauche de contrats aidés
- les subventions (CCAS, animations estivales, associations) sont stables

Michel Brandebourger aborde ensuite les recettes selon le même schéma.

Recettes	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Atténuation de charge	28 207	44 749	20 412,96
Produits d'exploitation	351 131	162 220	212 713,77
Impôts et taxes	1 510 351	1 545 467	1 570 857,50
DGF et participations	800 701	852 046	773 095,06
Autres produits de gestion	170 756	134 418	128 262,37
Produits exceptionnels	642 119	88 424	37 895,33

Le premier adjoint commente les recettes et leur évolution sur 3 exercices :

La part du chapitre impôts et taxes est de plus en plus importante : cela est essentiellement dû au chapitre consacré aux dotations de l'Etat qui est en forte diminution depuis désormais 3 ans. Ce désengagement de l'Etat affaiblit la situation financière de la commune.

Après en avoir terminé avec le fonctionnement, Michel Brandebourger aborde la section d'investissement en présentant les résultats globaux :

- Recettes 2016 : 2 073 895,51 €
- Dépenses 2016 : 1 592 118,76 €
- Résultat 2016 : 481 776,75 €
- Restes à réaliser : 184 647,53 €
- Résultat antérieurs : - 742 097,37 €
- Résultat cumulé : - 444 968,15 €

Il détaille ensuite les dépenses qui ont concerné notamment la réalisation de : - travaux du gymnase, création d'une main courante sur le terrain Transelec, de wc supplémentaires pour les enfants au Ru-Ban, de cases au columbarium, de la réfection du sol de jeux de plein air, du changement de lanternes électriques

- l'achat d'une balayeuse d'occasion
- le renouvellement du parc informatique
- le remboursement des terrains de l'opération Cœur de ban à la SEBL

Monsieur le Maire quittant la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2016.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	179 860.11 €	481 776.75 €
Reste à réaliser recettes		184 647.53 €
Report année n-1	417 851.64 €	- 742 097.37 €
Résultats / soldes	597 711.75 €	- 444 968.15 €

### **Compte Administratif 2016 – budget annexe lotissement Le cœur de ban**

Monsieur le Maire quittant la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2016.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	732 499 €	- 400 000 €

### **Affectation des résultats 2016 – budget principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017 ainsi :

L'excédent de fonctionnement 2016 à la clôture du compte administratif s'élève à 597 711.75 €. Il est proposé de l'affecter comme suit :

- à la section d'investissement pour financer le déficit d'investissement pour 444 968.15 €.
- à la section de fonctionnement au 002, résultat de fonctionnement reporté pour 152 743.60 €.

Il convient de reprendre également le déficit d'investissement de 444 968.15 € diminué des restes à réaliser dépenses (184 647.53 €) en dépenses de la section d'investissement, soit 260 320.62 €.

### **Affectation des résultats 2016- budget annexe lotissement Le cœur de ban**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017 du budget annexe lotissement Le cœur de ban ainsi :

L'excédent de fonctionnement 2016 à la clôture du compte administratif s'élève à 732 499€. Il est proposé de l'affecter à la section de fonctionnement au 002, résultat de fonctionnement reporté pour la totalité.

Il convient de reprendre également le déficit d'investissement de 400 000 € en dépense de la section d'investissement.

### **Compte de gestion 2016– budget principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 établi par les services de la Trésorerie correspondant exactement aux écritures du compte administratif établi par la commune

### **Compte de gestion 2016 – budget annexe lotissement Le cœur de ban**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 établi par les services de la Trésorerie correspondant exactement aux écritures du compte administratif établi par la commune.

### **Taux d'imposition 2017**

Monsieur Brandebourger confirme ce qui avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire : il est proposé une augmentation des taux en raison des contraintes qui pèsent sur le budget municipal et la diminution des dotations de l'Etat.

Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation les 9 dernières années passées et qu'il est nécessaire d'en passer par là pour continuer à travailler correctement.

Monsieur le Maire déclare que cette option n'est pas proposée de gaîté de cœur mais il s'agit de la seule solution, à moins de revenir sur l'option d'abattement de 15% sur les bases (valeur locative de tous les biens existant sur la commune), ce qui est plus pernicieux. Sans cette augmentation, on sera confronté à des difficultés pour maintenir le niveau de service public attendu par les citoyens.

Mme Friot-Dubois souligne que cette hausse s'ajoute, malheureusement, à celles des autres collectivités territoriales. Elle souhaite également savoir si le volume des bases n'augmente pas.

Monsieur le Maire lui répond que les constructions neuves sont majoritairement des logements sociaux donc exonérés de taxes. Il rappelle que Metz Métropole récupère en 2018 des compétences communales (voirie, PLU...), cette diminution des services municipaux va s'accompagner d'une ponction des recettes communales en faveur de l'organisme intercommunal. Pour autant, et parallèlement les demandes de services des concitoyens, notamment au niveau périscolaire, ne s'amoindrissent pas.

M. Cagnard souligne que la commune compte beaucoup de retraités, or les retraites de ceux-ci n'augmentent pas.

Par ailleurs, il rappelle que l'équipe de Monsieur Hasser s'était engagé, lors de la campagne électorale, à ne pas augmenter la fiscalité. Cette hausse ne lui plaît donc pas. Mme Friot-Dubois explique que ce revirement la contrarie également.

M. Brandebourger déclare que de nombreuses collectivités traversent une mauvaise passe. Les services à la population ont un coût, notamment l'accueil des enfants. Il donne pour exemple le coût facturé par le Conseil départemental pour la restauration des enfants de primaire (07-10 ans) au collège. De plus, la baisse continue des dotations de l'Etat oblige à changer d'optique.

M. Vincent tempère cette hausse en rappelant que les ménages modestes ne payent pas ces taxes.

M. Adam suggère de bien communiquer sur cette décision et sur les motifs de ce choix.

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 3 contre (Mmes Friot-Dubois, Delmouly, M. Wagner) augmente les taux d'imposition comme suit (soit +3%) :

<b>Taxe d'habitation :</b>	13,64 %
<b>Foncier bâti :</b>	14.32 %
<b>Foncier non bâti :</b>	48.71 %

### **Budget primitif 2017 – budget principal**

Michel Brandebourger aborde le budget principal 2017 en rappelant les mécanismes généraux qui le caractérisent et en indiquant que le vote proposé se fait par chapitre. Il poursuit en donnant les grandes orientations du projet de budget qui va être débattu ce soir :

Il aborde la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 137 911.60 €.

Les dépenses se répartissent, pour partie, de la manière suivante :

Charges à caractère général 872 800
Charges de personnel 1 463 500
Versement Metz Métropole 50 000
Autres charges de gestion 211 100
Intérêt de la dette 90 214
Dotations aux amortissements 73 408
Autofinancement 376 389.60

Il commente les dépenses du tableau ci-dessus :

- L'augmentation prévisible des dépenses à caractère général en raison de la mise en service du futur gymnase
- La stabilité des charges de personnel, malgré l'augmentation du point d'indice décidé par le gouvernement et le « glissement vieillesse technicité », grâce à l'emploi de contrats aidés
- Le maintien des autres postes de dépenses,

Les recettes sont évaluées à :

Atténuation de charges 20 000
Produits d'exploitation 214 000
Impôts et taxes 1 631 468
DGF et participations 632 700

Autres produits de gestion 140 000
Produits exceptionnels 347 000
Résultat reporté 2016 152 743.60

L'importance des produits exceptionnels prévus correspond (toujours) au solde des indemnités d'assurance du sinistre du gymnase.

Le premier adjoint insiste sur la poursuite du désengagement de l'Etat avec une baisse très significative de ses dotations.

Après avoir détaillé la section de fonctionnement, Michel Brandebourger se propose de présenter la section d'investissement. Elle s'équilibre à 1 924 091.19 €.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

Résidence Pierre Herment 10 000
Gymnase 158 797.60
Espaces verts 75 500
Voirie 0
Travaux dans les bâtiments 23 000
Matériel et mobilier 74 000
Capital de la dette 322 000

Les priorités sur les investissements :

- aménagement de l'entrée du gymnase et par extension du collège
- remplacement des globes d'éclairage public (restes à réaliser)
- mise en place de caméras de surveillance au complexe sportif et place de la hottée de pommes
- autolaveuse pour le gymnase

Les choix d'investissements et les arbitrages réalisés l'ont été en fonction des priorités et des possibilités financières de la ville. Ils prennent en compte l'absolue nécessité d'adapter les dépenses dans une rigueur et une analyse permanente des besoins et des possibilités.

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

FCTVA + TLE 138 000
Excédent de fonctionnement capitalisé 444 968,15
Autofinancement 449 797,60
Amortissements 73408
Opérations patrimoniales 891 325.44

A la remarque de Mme Friot-Dubois sur le poids du service périscolaire, Monsieur le Maire déclare que les habitants exigent de plus en plus de services, alors que les recettes communales diminuent. En effet, on assiste à un assèchement des dotations et le territoire n'accueille pas de pépinières d'entreprises, de ZAC. Il ne dispose pas non plus de foncier libre ou de forêt à exploiter. Rien de comparable avec les communes avoisinantes le plateau de Frescaty, ou la ZAC d'Ennery.

Pour répondre à Mme Barbier, Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas finalement prévu de travaux en voirie puisque Metz Métropole reprend cette compétence au 01 janvier 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget principal tel que présenté en séance et correspondant aux sommes ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 137 911.60 €	1 924 091.19 €
Recettes	3 137 911.60 €	1 924 091.19 €

### **Budget primitif 2017 – budget annexe Lotissement Le cœur de ban**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe 2017 tel que présenté en séance et correspondant aux sommes ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	732 499 €	400 000 €
Recettes	732 499 €	400 000 €

### **Subventions aux associations**

Madame Nicolas donne pour chaque association quelques explications aux élus. Est notamment détaillé les travaux réalisés, matériel et agents mis à disposition de l'US. BSM (football).

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les dossiers, décide d'octroyer aux associations précisées ci-dessous les subventions suivantes pour l'année 2017 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant attribué en €</b>	<b>Vote</b>
Aînés du Ban-St-Martin	200	unanimité
Badminton - MSQB	2 500	unanimité
Ban des Arts	1500	unanimité
Bibliothèque pour tous	2 596	unanimité
Billard Club	900	unanimité
École de musique	6 990	unanimité
Etend'Art	200	unanimité
Fêtes Loisirs et Culture	800	unanimité
Judo Club du Ban Saint Martin	3 000	unanimité
Pédiatrie Enchantée	500	unanimité

Studiolo	450	unanimité
Télégraphe de Chappe	200	unanimité
USBSM	9 500	unanimité
Total	29 336	

### **Indemnités du Maire et des adjoints**

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué pour 2 raisons :

- la majoration de la valeur du point d'indice
- et surtout l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les indemnités du Maire et des élus en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Il s'agit d'une procédure de mise en conformité obligatoire.

**Metz Métropole** : demande de fonds de concours pour l'aménagement des abords du gymnase et de la nouvelle entrée du collège Jean Bauchez.

Metz Métropole a mis en œuvre des fonds de concours destinés aux investissements de ses communes membres pour la période 2017/2020.

Chaque commune pourra bénéficier d'un maximum de 100 000 €. Sont notamment éligibles les opérations sur les équipements sportifs.

Les projets d'investissement servant les intérêts de plusieurs communes ou contribuant au développement de plusieurs communes sont prioritaires.

Le projet de la ville du Ban Saint Martin d'aménager les abords du nouveau gymnase et la nouvelle entrée du collège correspond à cette priorité. En effet, le collège et le gymnase sont fréquentés par des élèves de plusieurs communes de Metz Métropole. Ce projet vous a été présenté lors du conseil municipal du 29 novembre 2016.

Le coût prévisionnel des travaux de cette opération, qui doit être réalisée en 2017, est de 192 737,80 €HT (soit 231 285,36 € TTC).

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération aménagement des abords du gymnase et nouvelle entrée du collège Jean Bauchez,
- approuve le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz Métropole
- sollicite un fonds de concours de Metz Métropole de 95 000 €.

### **Animations estivales 2017**

Cette année, l'animation estivale se déroulera du 10 juillet au 04 août.

Les tarifs sont fixés depuis l'an dernier à :

- montant de l'inscription par enfant pour les 5 semaines : 15 €
- montant de l'inscription par enfant de l'extérieur pour les 5 semaines : 20 €



Par ailleurs, afin d'améliorer l'offre de services à la population, il est proposé de créer un accueil de loisirs à la journée, ouvert de 9h00 à 17h00 :

- du 10 au 13 juillet : pour les 3-6 ans.

- du 17 au 21 juillet : pour les 6-11 ans.

Encadrés par nos agents territoriaux, ces accueils de loisirs pourront accueillir chacun 40 enfants maximum. L'inscription à la semaine sera obligatoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- abroge la participation de 8 € par enfant et par séance demandée pour l'activité équitation.

- adopte les tarifs des semaines évasions et le quotient CAF-PRO pris en compte pour les tarifs dégressifs selon les barèmes suivants :

SEMAINE de 4 jours			
TARIF	NORMAL	DEGRESSIF 1	DEGRESSIF 2
BSM	40€	20€	8€
EXT	60€		-

SEMAINE de 5 jours			
BSM			
	50€	25€	10€
EXT	70€		-

Quotient CAF-PRO	Tarif Appliqué
Plus de 1000	Tarif normal
De 501 à 1000	Tarif dégressif 1
De 0 à 500	Tarif dégressif 2

**Metz Métropole** : Transformation en métropole

Par le biais de la loi "Statut de Paris et aménagement métropolitain", l'Assemblée Nationale, le 16 février dernier, a autorisé Metz Métropole (ainsi que 6 autres intercommunalités) à rejoindre le cercle des 22 métropoles françaises.

Le Conseil de Communauté de Metz Métropole s'est réuni le lundi 03 avril 2017 et s'est prononcé sur sa volonté d'accéder au statut de Métropole.

Dans les faits, cette évolution se traduira par des compétences renforcées et l'intégration de certaines missions jusqu'ici confiées au Département de la Moselle, mais aussi à la Région et à l'État. Metz Métropole pourra en outre être associée aux démarches de planifications majeures telles que le contrat de plan État-Région et le pacte État-Métropoles. Elle bénéficiera enfin de fonds nationaux spécifiques.

Il est précisé que le nettoyage, salage des voiries resteront à la charge des communes.

Selon Monsieur le Maire, la transformation en Métropole générera, à terme, des économies. Par ailleurs, devant la compétition exacerbée entre territoires face aux exigences des grandes entreprises, il prône un rapprochement des communes de l'axe Metz-Thionville pour plus de compétitivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de transformation en métropole de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole.

## **Personnel** : Transformation de postes

Pour permettre l'évolution de carrière de certains agents, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer 9 postes :

- 1 poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal
- 3 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe en ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe en animateur principal 1<sup>ère</sup> classe
  
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique en adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

## **Décisions et informations du Maire**

\* signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec Ast Lor'n pour la surveillance médicale des agents de la commune.

Cet avenant réévalue la cotisation annuelle fixée par agent, en fonction des modalités de suivi (surveillance médicale particulière ou non).

\* contrat de télésurveillance du gymnase municipal.

L'abonnement est de 30€ H.T mensuel à la société FTD 84 – 504 chemin de l'Oiselay – 84700 Sorgues.

Ce contrat est conclu pour une période initiale d'un an puis reconduit annuellement par tacite reconduction.

\* mise à disposition au profit du collège Jean Bauchez du gymnase municipal par le biais d'une convention signée avec le Conseil Départemental.

Cette convention définit les modalités d'utilisation jusqu'au 07 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h